

Communiqué de presse

17/09/2010

Six mois après le lancement du plan de lutte contre les algues vertes, l'agriculture bretonne confirme son entière mobilisation et poursuit la mise en place de ses actions préventives. Des projets innovants voient le jour, ils visent une meilleure gestion de l'azote. L'objectif est de limiter au maximum les fuites d'azote dans les sols grâce, notamment, à une meilleure valorisation des effluents d'élevage, afin de limiter les achats d'engrais. Autrement dit réduire les entrées d'azote sur le territoire breton pour privilégier au maximum l'azote produit par les élevages.

En complément des opérations curatives saisonnières engagées par l'Etat, l'agriculture bretonne mène des actions préventives de fond sur le long terme.

Cap Bretagne rappelle que l'efficacité du plan d'action engagé est soumise à quatre impératifs :

- Mener des investigations scientifiques poussées sur chacun des huit bassins versants concernés.
- Privilégier l'expérimentation et le développement technique.
- Adapter les mesures aux spécificités de chaque territoire.
- Evaluer les résultats des mesures expérimentées.

L'agriculture bretonne agit concrètement à deux niveaux : en élaborant des projets de territoire et en appliquant de nouvelles mesures réglementaires.

Les projets de territoire sont des démarches volontaires locales dont le but est de limiter les fuites d'azote. Ces projets sont élaborés et mis en place par les agriculteurs, l'Etat, la Région, les collectivités et les associations.

Sur la Lieu de grève en Baie de Lannion : un projet herbager

Sur ce territoire on dénombre 170 exploitations spécialisées en production laitière. Les éleveurs souhaitent aller vers un système plus herbager en augmentant le pâturage et en développant la production de cultures fourragères pérennes avec éventuellement du séchage en grange. Une orientation qui nécessitera des soutiens financiers et une aide pour réorganiser le parcellaire. Sur ce territoire, un tiers des exploitations s'est déjà engagé volontairement dans un contrat MAE (mesures agro-environnementales) et applique à ce titre des mesures allant nettement au-delà de la réglementation.

Sur la Baie de Saint-Brieuc : un projet agro-énergétique

Sur ce territoire qui compte 1500 exploitations on trouve toutes les productions animales et céréalières. Globalement, si les actions prévues sont soutenues comme il se doit par l'état, les économies d'engrais et de soja sur la zone pourraient se chiffrer entre 20 et 25 kg d'azote/hectare/an soit plusieurs centaines de tonnes sur le territoire.

Ici l'ambition est de convertir 5 000 ha de cultures annuelles de maïs et de céréales, en cultures fourragères pérennes de type luzerne et graminées. Les bénéfices attendus : couverture permanente des sols (évite le lessivage d'azote), production à forte valeur protéique (moins d'importations de soja), réduction de l'usage des produits phytosanitaires,...

La profession agricole propose également la création d'une vingtaine d'unités de méthanisation sur ce territoire. En complément de la production d'énergie, la méthanisation permet de transformer des effluents d'élevages en digestat utilisable en substitution partielle aux engrains minéraux. Elle pourrait également contribuer à éliminer une partie des algues vertes en les associant aux effluents d'élevage dans les unités de méthanisation.

CAP Bretagne

Comité pour une Agriculture Positive

C'est un des objectifs de l'expérimentation (une première française) menée par les Chambres d'agriculture de Bretagne avec le concours de l'ADEME. Une expérimentation qui démarre ce mois ci à Saint-Goazec (Finistère).

Autre mesure mise en place sur la baie de Saint-Brieuc : l'analyse de l'azote potentiellement lessivable. Concrètement, il s'agit d'évaluer dans les sols après récolte, la quantité d'azote résiduelle soumise au risque de lessivage vers les cours d'eau en hiver et de proposer des pratiques permettant de les réduire au maximum.

Les mesures réglementaires sont mises en place par l'Etat. Deux exemples.

Les contrôles en exploitation : dès mars 2010, l'Etat a démarré le contrôle des 1758 exploitations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans les baies algues vertes. Il faut rappeler que les agriculteurs bretons sont en pointe pour le respect de la réglementation. Ainsi, en 2009, sur le département du Finistère, pour l'ensemble des 1797 contrôles de toute nature réalisés par l'Etat, le respect de la réglementation était constaté dans 92 % des cas.

La déclaration annuelle des flux d'azote

Elle permet un suivi des entrées et sorties d'azote sur les exploitations agricoles : l'azote organique produit, épandu, exporté, importé, éliminé et l'azote minéral acheté et consommé. Elle sera effective dès octobre 2010 pour la Lieue de Grèves et la Baie de St Brieuc, puis elle sera évaluée avant une extension possible aux autres bassins concernés.

Cet engagement démontre s'il en était besoin que la profession agricole a pris ses responsabilités mais elle attend toujours le programme du plan gouvernemental relatif au traitement des eaux usées domestiques !

Les progrès de l'agriculture bretonne enfin reconnus. Avec plus d'un milliard d'euros investis par les agriculteurs dans la mise aux normes des exploitations, on enregistre une nette amélioration des indicateurs environnementaux. Basée sur un cycle de l'eau s'étalant sur 10 à 15 ans, la baisse de 20 % de nitrates enregistrée depuis 10 ans dans les cours d'eau bretons va encore progresser. L'abandon des sanctions prévues par la Commission Européenne vient récompenser les efforts de toute la profession.

CAP Bretagne

<http://www.cap-bretagne.org>

Le Comité pour une Agriculture Positive en BRETAGNE, a été créé en novembre 2009. C'est une initiative de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA Bretagne, de JA Bretagne et de l'UGPVB (*) et de Coop de France Ouest.

Son ambition : donner une image positive de l'agriculture bretonne et réconcilier les bretons avec leur agriculture. Sa mission : valoriser les initiatives prises par les agriculteurs bretons, plus particulièrement dans le domaine de l'environnement.

(*) FRSEA : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

JA : Jeunes agriculteurs

UGPVB : Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne